DECATHLON - Anciens ateliers municipaux de la Ville de BOURG-EN-BRESSE (01)

Plan de Gestion (PG), Maîtrise d'œuvre des opérations de désamiantage, déconstruction, dépollution et de gestion des terres excavées pour aménagement de la plateforme du futur magasin

Client:



Site:

Ancien site des services techniques municipaux situé Chanut-Challes-Europe, Boulevard des Belges et Boulevard Joliot Curie à BOURG-EN-BRESSE (01)

Activités du site :

Centre technique municipal, ancienne stationservice (Site remblayé avec des déchets sur d'anciens marécages).

Superficie: 14 500 m²

Date de réalisation : 2019 - 2021



Montant mission INGEOS : 74 000 € HT Montant travaux dépollution : 856 700 € HT

Contexte

La société **DECATHLON** s'est portée acquéreur de l'extrémité Nord-Est d'un tènement localisé dans le centreville de Bourg-en-Bresse et occupé par des bâtiments désaffectés afin d'y implanter un magasin DECATHLON et des aires de stationnement extérieures.

Le projet porté par **DECATHLON** prévoit la construction d'un nouveau bâtiment avec un parking "largement ventilé" au RDC, un magasin DECATHLON au niveau R+1 et un hall qui opère toutes les liaisons verticales. En extérieur, un parking et une noue paysagère seront aménagés.

Dans le cadre de ce projet d'aménagement, la société **DECATHLON**, a souhaité engager les opérations préalables de déconstruction de l'ensemble des bâtiments et installations présents sur ce tènement, ainsi que le traitement des zones de pollution identifiées dans les sols et les terrassements préparatoires du projet d'aménagement afin d'assurer une gestion rigoureuse des remblais anthropisés.

DECATHLON a donc missionné **INGEOS** qui avait déjà mené une étude de pollution initiale pour la Ville de BOURG-EN-BRESSE en 2016, afin de réaliser l'ensemble des compléments d'investigations nécessaires à la caractérisation des sols, puis une étude de Plan de Gestion.

Enfin, compte tenu de la spécificité des opérations de dépollution à mettre en œuvre et des enjeux associés, DECATHLON a sollicité INGEOS pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations de déconstruction et de dépollution du site, intégrant l'optimisation de la gestion des terres excavées

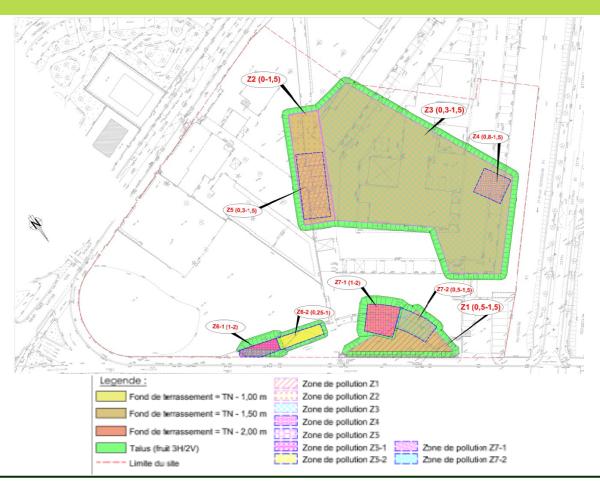
Missions INGEOS

- Conception d'un Programme d'Investigations et de Surveillance (CPIS) sur les milieux sols, eaux souterraines : réalisation d'investigations sur le milieu sol et synthèse des résultats et préconisations;
- Cartographies des différentes zones nécessitant des mesures de gestion adaptées;
- Plan de Gestion (PG): Identification des différentes options de gestion possibles, réalisation d'un bilan coûts/avantages, et analyse des risques résiduels en fonction du nouvel usage envisagé;
- Attestation (ATTES) de la bonne prise en compte des mesures de gestion de la pollution ;
- Maîtrise d'œuvre des opérations de désamiantage et de déconstruction des bâtiments et installations:
- Maîtrise d'œuvre des opérations de traitement des zones de pollution, et gestion des terres excavées sur site et en filières hors site, terrassements pour préparation de la plateforme de l'emprise du futur aménagement DECATHLON et gestion des terres excavées hors site.



DECATHLON - Anciens ateliers municipaux de la Ville de BOURG-EN-BRESSE (01)

Plan de Gestion (PG), Maîtrise d'œuvre des opérations de désamiantage, déconstruction, dépollution et de gestion des terres excavées pour aménagement de la plateforme du futur magasin



Contexte particulier du site

- Un environnement proche du site sensible (rivière, commerces et résidences voisines ceinturant le tènement);
- Une nappe d'eau souterraines peu profonde et des contraintes géotechniques spécifiques. Une gestion judicieuse des opérations de déblais/ remblais afin de sécuriser l'enveloppe budgétaire allouée aux travaux;
- La présence d'une pollution diffuse étendue en métaux lourds très marquée par de l'arsenic et du plomb.

Spécificité de la mission

- Un projet d'aménagement s'inscrivant dans une démarche de certification BREEAM visant l'obtention du niveau GOOD;
- Un planning très contraint nécessitant la réalisation des travaux sous un délai réduit (4 mois) pour permette l'engagement immédiat du volet VRD sans interruption des opérations;
- Une mission menée partiellement en période ce crise sanitaire du COVID-19 ayant imposé d'adapter les conditions d'intervention lors de la phase de consultation.

